



DECISION N° 127- 2024

Portant validation du devis de la société GLOBAL PAYSAGE pour la réhabilitation de la cour de l'école Paul Bert

Accusé de réception - Ministère d

027-212700561-20240424-DAJ-D

Accusé certifié exécutoire

Madame le Maire de la Ville de Bernay

Réception par le préfet : 24/04/20

Publication : 26/04/2024

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis de la société GLOBAL PAYSAGE pour la réhabilitation de la cour de l'école Paul Bert ;

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;
Considérant que le devis de la société GLOBAL PAYSAGE pour la réhabilitation de la cour de l'école Paul Bert est économiquement la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider le devis de la société GLOBAL PAYSAGE pour la réhabilitation de la cour de l'école Paul Bert d'un montant de 75 599.11 € HT.

